

Ubique Chalets à louer

Résidence La Grande Marée

TERMES ET CONDITIONS DE RÉSERVATION :

- Un premier versement de 40% du montant total sera demandé pour effectuer la réservation.
- Le paiement final doit être effectué 24 heures avant votre arrivée au chalet.
- Le paiement peut être effectué par virement électronique ou en espèces.
- Pour une réservation effectuée moins de sept jours avant l'arrivée, le paiement complet sera exigé au moment de réserver.
- Aucun crédit ne sera offert pour un départ devancé.

FRAIS EN CAS D'ANNULATION :

- Aucun frais d'annulation si annulé plus de 30 jours avant la date de location prévue.
- 20% du montant de la location, entre 29 et 14 jours avant la date de location prévue.
- 40% du montant de la location, 13 jours ou moins avant la date de location prévue.
- ****Exception**** Aucun frais d'annulation dans le cas où les frontières régionales seraient fermées en raison du contexte de pandémie du covid19.

CONDITIONS DE LOCATION :

1. L'âge minimum requis pour louer est de 25 ans. Aucune fête ne sera tolérée. Par mesures de sécurité, les feux d'artifice ne sont autorisés que sur la plage. Le couvre-feu est effectif à partir de 23h00. S'il doit y avoir intervention de la part des responsables ou des autorités policières pour nuisance, vous risquez l'expulsion immédiate.
2. Le propriétaire ne sera en aucun cas responsable des dommages ou pertes subis par le locataire. De plus, il ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques. Aucun remboursement ne peut être émis dans ces cas.
3. Le propriétaire n'assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes ou vols d'effets personnels.
4. Le chalet est **non-fumeur** (cigarettes, cigares et cannabis) Des cendriers sont mis à la disposition des fumeurs à l'extérieur et veuillez svp les utiliser. (Des frais pouvant aller jusqu'à 500\$ seront exigés en cas de non-respect de cette règle)
5. Il est interdit de faire un feu au sol sur le terrain du chalet. Les feux sur la plage sont autorisés en respectant une hauteur maximum de 1m et en privilégiant d'utiliser le bois que l'on retrouve sur la plage à proximité. Le feu doit être complètement éteint lorsqu'il est laissé sans surveillance (départ, nuit, etc.)

6. Les animaux peuvent être admis selon certaines conditions (validez avec le propriétaire)

LE LOCATAIRE CONVIENT :

1. Quitter le lieu comprenant le chalet, la cour arrière, le mobilier et les accessoires dans le même état et au même endroit qu'à l'arrivée. Un montant sera prélevé sur le dépôt de garantie si le propriétaire constate que l'état de propreté du chalet est jugé insatisfaisant.

2. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des frais qui seront évalués à la seule discrétion du propriétaire. L'échec du contrat autorise le propriétaire à expulser immédiatement le locataire et son invité et à annuler ce contrat. Si tel est le cas, le propriétaire conservera le montant de la location et engagera des poursuites en cas de dommages à la propriété.

3. Utiliser les meubles et objets selon l'usage auquel ils sont destinés et dans les endroits où ils sont situés. Il est strictement interdit de les déplacer hors du chalet.

4. Informer le propriétaire le plus tôt possible en cas de dysfonctionnement, de bris d'équipement ou de meubles cassés. De laisser l'accès en tout temps au propriétaire afin d'inspecter ou de réparer la casse. Toute utilisation abusive du bâtiment ou de la propriété provoquant des taches, des bris ou des dysfonctionnements sera réparée ou remplacée et entièrement à la charge du locataire.

5. Ne rien jeter dans les toilettes, évier, lavabo et bain qui pourrait bloquer les tuyaux. Dans ce cas, tous les frais de réparation seront intégralement à la charge du locataire.

6. Ne pas accumuler de déchets à l'intérieur du chalet. Ils doivent être manipulés à l'intérieur de sacs en plastique et emportés à l'extérieur dans le bac vert.

7. Les portes doivent être verrouillées et les fenêtres fermées ou seulement entrouverte lorsque vous êtes absent.

LE PROPRIÉTAIRE S'ENGAGE À :

1. Maintenir pendant la durée de votre séjour une assurance minimale requise par la loi.

2. Livrez le chalet en bon état. Propre et tout l'équipement en état de marche.

3. Fournir la literie (draps, oreillers, couvertures et serviettes)

4. Avisez le locataire si, pour une raison quelconque, le propriétaire ne peut pas louer le chalet au locataire aux dates convenues et s'engage à rembourser

intégralement les montants versés en acompte mais aucune compensation ne sera accordée.

Aucun autre montant pour dommages ou pertes ne peut être réclamé au propriétaire en aucune circonstance.

En soumettant ce formulaire, je confirme avoir lu et accepté les conditions ainsi que le traitement des informations soumises qui sont utilisés dans le cadre de la demande et de la relation commerciale qui en résulte.

Signature du locataire

Nom en lettres moulées

date

Dave Bernier (propriétaire)

Ubique Chalets à louer, une filiale de *Ubique* Immobilie